

Règlement du jeu

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société WILD CARD au capital de 12500 €, dont le siège est 7 rue Jean Gabin,92300 Levallois Perret, est immatriculée sous le numéro 481 562 148, organise le jeu suivant :

Date du jeu : Du 12 janvier 2010 à une durée indéterminée

Système de jeu : Instant gagnant

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DETERMINATION DES GAGNANTS

Les participants se connectent à l'adresse suivante : <http://www.wigze.com>

Le but du jeu est d'obtenir trois symboles identiques pour gagner un-t-shirt.

Le jeu des t-shirts repose sur un principe d'instant gagnant.

Le participant doit actionner le levier du bandit manchot pour aligner les critères.

Chaque joueur à droit à 3 chances par session de jeu.

Il faut avoir trois symboles de viande identiques pour gagner un t-shirt.

Les participants peuvent jouer autant de fois qu'ils le souhaitent.

Les participations seront tout de même limitées à une par jour et par personne.

Lors de chaque participation, le joueur a le droit à 3 tentatives.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

La liste des cadeaux sera mis à jour sur le site.

Les lots auront une valeur minimale de 5 €.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES CADEAUX

Les gagnants seront avertis par mail.

Avant de bénéficier de la dotation les gagnants devront justifier leur identité.

Le délai de réception des dotations sera de 4 à 6 semaines.

Par ailleurs, WILD CARD ne pourra être en aucun cas tenu responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par courrier électronique résultant du fait des fournisseurs d'accès à internet.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de la Société Organisatrice ou de ses prestataires techniques ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination des gagnants.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DE WILD CARD

WILD CARD dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au site du jeu ou le bon déroulement du jeu.

WILD CARD se réserve le droit si des circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu, sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait.

WILD CARD décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

Toute modification des termes et conditions du présent règlement, sa suspension ou annulation seront communiquées aux participants par les mêmes moyens que ceux utilisés pour la promotion des jeux.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Sera notamment considérée comme une fraude, le fait pour un participant de s'inscrire sous un prête-nom fictif ou emprunté à une personne tierce, chaque personne devant s'inscrire sous son propre et unique nom. De même, toute personne utilisant un robot ou tout autre programme informatique destiné à simuler une participation par une personne physique sera considérée comme fraudeur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que sur la liste des gagnants.

ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi du 06 août 2004.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives le concernant, qu'il peut exercer à l'adresse du jeu auprès de la société WILD CARD, au 7 rue Jean Gabin, 92300 Levallois Perret.

Par les présentes, les participants sont informés que lors de leur inscription, leur accord est demandé quant à la possibilité de transmettre leurs données nominatives à des partenaires commerciaux de WILD CARD.

ARTICLE 9 : GRATUITE DU JEU

La participation au jeu WILD CARD est gratuite. Les frais de communication téléphonique (connexion Internet au site à l'exception des connexions haut débit ne faisant pas l'objet de facturation de communications) engagés pour participer au jeu seront remboursés, sur simple demande écrite (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur) adressée à : WILD CARD, au 7 rue Jean Gabin, 92300 Levallois Perret.

Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire de 1 minute pour participer soit 0.10 € TTC.

Le participant devra indiquer, dans sa demande de remboursement, une facture téléphonique justifiant la connexion.

Le remboursement se fera dans la limite d'un montant jour.

ARTICLE 10 : DEPOT DU REGELEMENT

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse

<http://www.depotjeux.com>

Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés, sur demande écrite, sur la base du tarif lent de La Poste en vigueur.

Le règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par WILD CARD dans le respect de la législation française. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'une semaine après la clôture du jeu.